



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TotalEnergies et Vantage forment une joint-venture 75/25 pour détenir le navire de forage *Tungsten Explorer*

Paris, 6 février 2024 – TotalEnergies et Vantage Drilling International ont signé un accord engageant portant sur la création d'une joint-venture (JV) destinée à acquérir le navire de forage *Tungsten Explorer*, actuellement propriété de Vantage. Selon les termes de cet accord, TotalEnergies versera 199 millions de dollars pour 75 % de la JV détenant l'appareil de forage, Vantage ayant les 25 % restants. Capitalisant sur l'expérience de Vantage en matière de forage en offshore profond et sur sa coopération de longue date avec TotalEnergies, la JV confiera à Vantage l'opération du *Tungsten Explorer* pour une durée de dix ans.

*« TotalEnergies est ravie de conclure cet accord avec Vantage pour détenir conjointement un navire de forage, le *Tungsten Explorer*, que nous avons déjà utilisé dans nos activités d'exploration et de développement en Namibie, à Chypre et au Congo. Ce partenariat innovant permettra à TotalEnergies de se prémunir de potentielles augmentations de coûts liés à ses opérations de forage en offshore profond et apportera à la fois de la valeur et de la flexibilité à la Compagnie. Nous sommes heureux de poursuivre l'aventure avec l'équipe expérimentée de Vantage, qui continuera de superviser l'opération du rig »,* a déclaré **Patrick Pouyanné, Président-Directeur général de TotalEnergies**.

« C'est un événement décisif pour notre société », a déclaré **Ihab Toma, CEO de Vantage Drilling International**. *« Cette joint-venture reflète la confiance que nous porte TotalEnergies et sa conviction que nous sommes un partenaire flexible et efficace pour ses activités de forage. Nous sommes impatients de renforcer notre relation de longue date et mutuellement bénéfique avec notre partenaire TotalEnergies. Le produit de la vente de *Tungsten Explorer* va intégralement nous désendetter, et le contrat de gestion des opérations – pour laquelle nous avons un savoir-faire reconnu – nous assurera un flux de revenus substantiel et de long terme. »*

Le *Tungsten Explorer*, un navire de forage réputé

Construit en 2013, le *Tungsten Explorer* a été conçu pour le forage en offshore profond. Avec une puissance de 43 MW et une poussée de 33 MW, le rig peut opérer dans la plupart des conditions météorologiques. Il a déjà mené à bien de nombreuses opérations de forage en toute sécurité à travers le monde. Actuellement localisé en Namibie, sur le puits Mangetti-1X, le *Tungsten Explorer* utilise *Excellium*, un carburant premium développé par TotalEnergies pour optimiser la consommation et réduire les émissions, une première pour TotalEnergies. Avec sa capacité de traction de 1,13 million de tonnes, ses capacités d'opérations simultanées et son équipement de forage à pression contrôlée (MPD) de dernière génération, ce navire est en mesure de répondre aux besoins futurs de TotalEnergies à travers le monde.

À propos de TotalEnergies

TotalEnergies est une compagnie multi-énergies mondiale de production et de fourniture d'énergies : pétrole et biocarburants, gaz naturel et gaz verts, renouvelables et électricité. Ses plus de 100 000 collaborateurs s'engagent pour une énergie toujours plus abordable, plus durable, plus fiable et accessible au plus grand nombre. Présente dans près de 130 pays, TotalEnergies inscrit le développement durable dans toutes ses dimensions au cœur de ses projets et opérations pour contribuer au bien-être des populations.

À propos de Vantage Drilling

Vantage Drilling International est un prestataire spécialisé dans le forage offshore, possédant une flotte de deux navires pour le forage ultra-profond et deux plateformes autoélevatrices premium. Sa principale activité est de prendre en sous-traitance des unités de forage, avec le matériel et les équipes appropriées, le plus souvent contre une rémunération journalière, afin de forer les puits de pétrole et de gaz naturel de compagnies pétrolières et gazières de type major, nationales et indépendantes. Vantage est également active dans la commercialisation, l'opération et la gestion d'unités de forage détenues par des parties tierces. www.vantagedrilling.com

Contacts TotalEnergies

Relations Médias : +33 (0)1 47 44 46 99 | presse@totalenergies.com | [@TotalEnergiesPR](https://www.instagram.com/TotalEnergiesPR)

Relations Investisseurs : +33 (0)1 47 44 46 46 | ir@totalenergies.com



[@TotalEnergies](https://twitter.com/TotalEnergies)



[TotalEnergies](https://www.linkedin.com/company/TotalEnergies)



[TotalEnergies](https://www.facebook.com/TotalEnergies)



[TotalEnergies](https://www.instagram.com/TotalEnergies)

Avertissement TotalEnergies

Les termes « TotalEnergies », « compagnie TotalEnergies » et « Compagnie » qui figurent dans ce document sont utilisés pour désigner TotalEnergies SE et les entités consolidées que TotalEnergies SE contrôle directement ou indirectement. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence à ces entités ou à leurs collaborateurs. Les entités dans lesquelles TotalEnergies SE détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. Ce document peut contenir des déclarations prospectives. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TotalEnergies SE ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document. Les informations concernant les facteurs de risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les résultats financiers ou les activités de TotalEnergies sont par ailleurs disponibles dans les versions les plus actualisées du Document d'Enregistrement Universel déposé par TotalEnergies SE auprès de l'Autorité des marchés financiers et du Form 20-F déposé auprès de la United States Securities and Exchange Commission ("SEC").

Avertissement Vantage

Le communiqué ci-dessus contient des déclarations prospectives au sens des lois américaines de 1933 (Securities Act) et 1934 (Securities Exchange Act). Ces déclarations sont soumises à une série de risques, d'incertitudes et d'hypothèses pouvant être signalés comme tels ci-dessus ou encore exposés de temps à autre dans la documentation que l'entreprise soumet, à titre obligatoire ou de sa propre initiative, à la Securities and Exchange Commission. Ces facteurs de risque peuvent entraîner un écart substantiel entre les résultats réels et ceux indiqués ou suggérés par lesdites déclarations prospectives. Vantage n'a ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement ces déclarations, y compris en cas d'évolution de la situation, pour tenir compte de nouvelles données, etc.